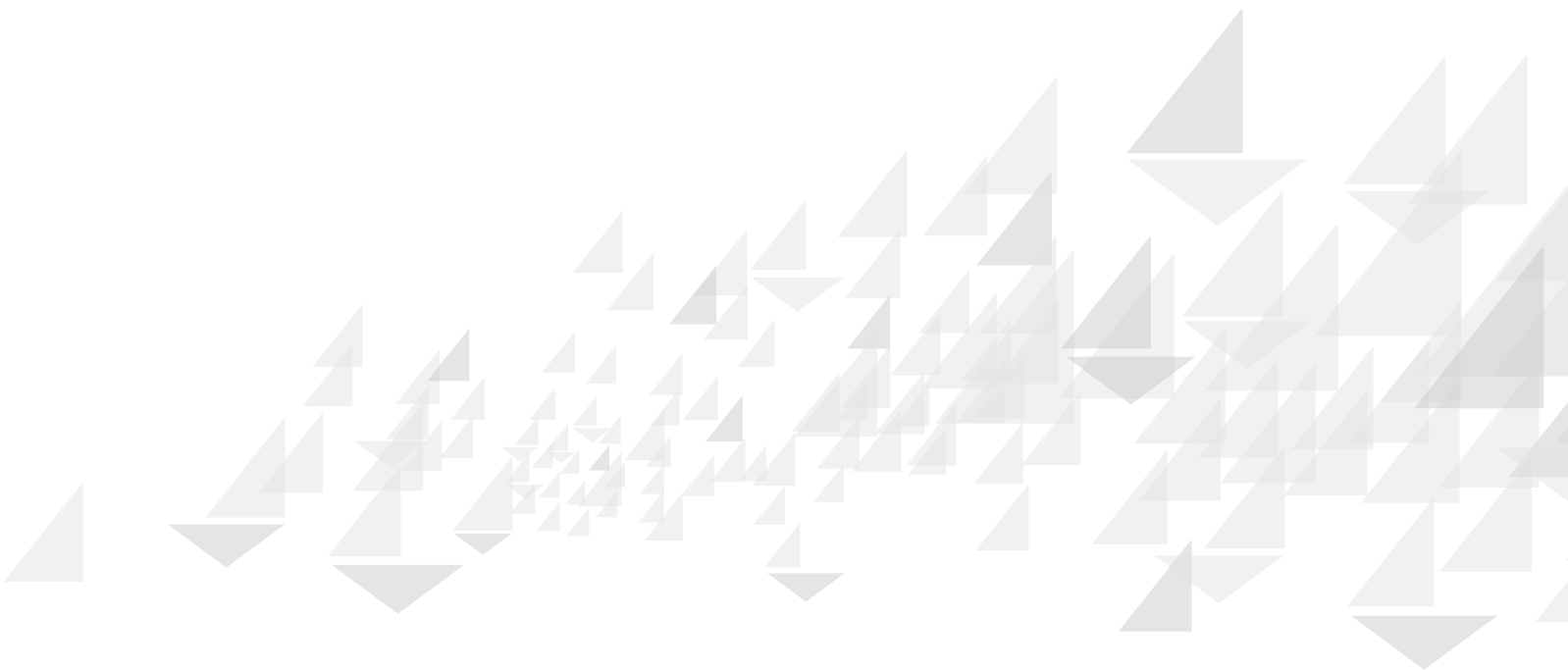


# Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport annuel de Messer Canada Inc.  
pour l'exercice financier 2023



## Introduction

Conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« Loi »), Messer Canada Inc. (« Messer ») a rédigé ce rapport pour décrire ses efforts, nouveaux et continus, visant à combattre le travail forcé et le travail des enfants dans ses opérations et chaînes d'approvisionnement. Il s'agit du rapport initial (non révisé) de Messer pour l'exercice financier 2023.

Messer, une société canadienne, est un fournisseur de premier plan de gaz industriels et médicaux ainsi que de biens connexes. Son siège social est situé à Mississauga, en Ontario, Canada, et elle opère dans les secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail. Le numéro d'entreprise de Messer est 100769629RC0004, et celui de la société est 11278932.

Bien qu'elle soit privée, Messer se qualifie comme entité sous la Loi car elle fait des affaires et possède un lieu d'affaires et des actifs au Canada.

Messer respecte également les seuils de taille stipulés par la Loi car, pour au moins une de ses deux années financières les plus récentes, Messer possédait au moins 20 millions de dollars en actifs, générait au moins 40 millions de dollars en revenus et employait en moyenne au moins 250 employés.

Messer se qualifie comme entité déclarant sous la Loi car elle produit des biens au Canada ou ailleurs et importe également des biens produits à l'extérieur du Canada.

## Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, conformément au paragraphe 11(1) de la Loi

Au cours de l'exercice financier 2023, Messer a pris ou poursuivi les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque d'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants à toutes les étapes de (i) sa production de biens au Canada ou ailleurs, et (ii) la production de biens qu'elle importe au Canada :

- Conduit une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et chaînes d'approvisionnement de l'organisation,
- Collecté des informations sur le recrutement des travailleurs et maintenu des contrôles internes pour garantir que tous les travailleurs sont recrutés volontairement,
- Réalisé un exercice de hiérarchisation pour concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé et de travail des enfants,
- Développé et mis en œuvre des politiques et processus de protection des enfants,
- Développé et mis en œuvre des normes, codes de conduite et/ou listes de contrôle de conformité contre le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Développé et mis en œuvre des mécanismes de traitement des plaintes,
- Développé et mis en œuvre des matériaux de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Engagé avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.

## Informations supplémentaires répondant aux sept exigences du paragraphe 11(3) de la Loi

### Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Veillez consulter l'Introduction ci-dessus pour une discussion sur la structure et les activités.

La chaîne d'approvisionnement de Messer peut être divisée en deux grandes catégories : (i) les gaz industriels et médicaux et (ii) les biens matériels.

La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les gaz industriels et médicaux implique plusieurs étapes :

1. Production et approvisionnement des matières premières : Les gaz sont soit produits, soit achetés auprès de fournisseurs fiables et réputés.
2. Production : Messer produit une gamme de gaz, y compris l'oxygène, l'azote, l'argon, l'hydrogène, les gaz spéciaux, etc.
3. Stockage et manutention : Les gaz produits sont stockés dans des contenants appropriés et gérés sous des protocoles de sécurité stricts pour maintenir la qualité et la sécurité.
4. Distribution : Le réseau logistique implique des modes de transport spécialisés, y compris des camions-citernes cryogéniques et des cylindres à haute pression, garantissant une livraison rapide aux clients de divers secteurs.
5. Applications finales : Les gaz sont fournis à des secteurs tels que la santé, la fabrication, l'énergie et la transformation alimentaire, où ils sont utilisés dans des applications allant des traitements médicaux aux processus de fabrication industrielle.

La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les biens matériels, qui inclut l'équipement et les accessoires utilisés avec les gaz, suit une approche structurée :

1. Sélection des fournisseurs : Messer s'associe à des fabricants fiables et réputés pour approvisionner des biens matériels de haute qualité tels que des équipements de soudage, des équipements de sécurité et des appareils à gaz.
2. Approvisionnement : Le processus d'approvisionnement est géré pour assurer l'efficacité des coûts, la livraison ponctuelle, le respect des normes de qualité et la conformité réglementaire.
3. Gestion des stocks : Des pratiques efficaces de gestion des stocks sont employées pour maintenir des niveaux de stock optimaux, réduire les délais et garantir la disponibilité des biens matériels essentiels.
4. Distribution : Un cadre logistique robuste soutient la distribution des biens matériels par divers canaux, y compris des livraisons directes aux clients et via notre réseau de centres de distribution et de succursales de vente au détail.
5. Support et service à la clientèle : Le support après-vente, y compris les services de maintenance et de formation, aide à garantir que les clients peuvent utiliser les biens matériels de manière efficace et sécuritaire.

### Politiques et processus de diligence raisonnable

Messer intègre une conduite responsable des affaires dans ses politiques et systèmes de gestion et dispose de politiques et processus de diligence raisonnable pour traiter le risque de travail forcé et de travail des enfants.

Le travail forcé et le travail des enfants sont abordés dans la section 2 du Code de conduite de Messer (Code de conduite du groupe Messer), la section 6.6 du Supplément du Code des Amériques (Supplément du Code des Amériques), et dans la section sur les droits de l'homme et les normes de travail du Code de conduite pour les fournisseurs de Messer (Code de conduite pour les fournisseurs de Messer).

La Déclaration de principes sur les droits de l'homme et les conditions de travail chez Messer aborde également le travail forcé et le travail des enfants. La déclaration a été adoptée en 2023 et mise en œuvre au début de 2024, tandis que les politiques mentionnées précédemment ont continué d'être en vigueur en 2023.

De plus, Messer se conforme à la Loi sur les normes d'emploi provinciale et au Code. Cela fixe les conditions de base de l'emploi, y compris l'âge, dans chaque province. Cela est également vérifié par notre processus de vérification des antécédents avant la date d'embauche.

### **Risques identifiés**

Messer a commencé le processus d'identification des parties de ses activités et chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé et de travail des enfants dans le secteur où nous opérons, pour les types de produits que nous produisons, achetons et distribuons, et les emplacements de nos activités, opérations ou usines. Il reste des lacunes dans nos évaluations.

Messer a évalué les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement en fonction des secteurs de la fabrication, du commerce de gros et de la vente au détail dans lesquels elle opère.

Messer estime que le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans la production/importation de gaz industriels/médicaux est faible, compte tenu de la nature de l'industrie et du fait que la plupart de ces gaz sont produits/sourcés au Canada et aux États-Unis.

En conséquence, en s'attaquant aux risques identifiés associés à ses chaînes d'approvisionnement, les efforts de Messer se concentrent particulièrement sur les biens matériels importés. Ces biens matériels comprennent des métaux d'apport, des équipements de soudage, des équipements de sécurité et des appareils à gaz.

Les métaux d'apport, les machines de soudage et les équipements de manipulation des gaz sont principalement importés des États-Unis, tandis que la Chine est un fournisseur majeur d'équipements de soudage, d'outils industriels et d'équipements de protection individuelle tels que des gants, des masques, des casques et des vêtements de protection. Cependant, Messer importe également des produits d'autres pays, dont l'Autriche et le Pakistan.

### **Mesures correctives et indemnisation de la perte de revenus**

Messer n'a identifié aucun cas de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

En conséquence, Messer n'a identifié aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

### **Formation des employés**

Les employés de Messer sont tenus de suivre un cours d'apprentissage en ligne sur l'éthique et le code de conduite chaque année, avec des sujets alternant entre les années paires et impaires. L'un des sujets, Travailler avec des tiers, aborde l'importance d'être vigilant aux signes qu'un fournisseur peut utiliser le travail forcé ou violer les droits de l'homme. Ce sujet a été inclus dans la formation dispensée en 2022 et est prévu pour être dispensé à nouveau en 2024. Pour compléter la formation, les employés doivent certifier, chaque année, qu'ils ont examiné le Code de conduite et le Supplément des Amériques, qui comprennent chacun une section sur la protection des droits de l'homme et l'interdiction du travail des enfants/travail forcé. Un module supplémentaire sur l'esclavage moderne pourrait être ajouté au cours d'apprentissage en ligne sur l'éthique et le code de conduite à l'avenir.

## Évaluation de l'efficacité

Messer n'a pris aucune mesure pour évaluer son efficacité à prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement.

## Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités listées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'atteste en outre que ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Messer Canada Inc. et que j'ai le pouvoir de lier Messer Canada Inc.



Christian Lafleur  
Vice-président et directeur général de Messer Canada Inc.  
Le 29 mai 2024



**Messer Canada Inc.**  
5860 Chedworth Way  
Mississauga, ON  
L5R 0A2 Canada  
Tél 1-888-256-7359  
info@messer-ca.com  
www.messer-ca.com  
www.shop.messer-ca.com

